

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 23 juin 2022 à 19 h 30 – lieu : Bessé sur Braye**

Ordre du jour :

PRESENTATION DE SARTHE-HABITAT EN DEBUT DE SEANCE

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.1 – Commission voirie – travaux : élection d'un nouveau membre,
- 1.2 – Petites Villes de Demain : groupement de commandes pour la réalisation d'une étude commerciale.

2. AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1 – OPAH : attribution de subventions aux particuliers,
- 2.2 – Budget Primitif 2022 : décision modificative n° 3,
- 2.3 – Buvette de la base de loisirs intercommunale : tarifs 2022.

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 – Recrutement Volontariat Territorial en Administration : création d'un poste de chargé de mission junior,
- 3.2 – Recrutement de saisonniers à la base de loisirs intercommunale.

4. INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Questions et informations diverses.

Date de convocation : 16 juin 2022

Date d'affichage : 16 juin 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 42

Présents : 38

Votants : 41

Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DARROY Claude, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, M. LEDRU Jacky, membre suppléant.

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Anne-Marie ROUGET

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE - TOLRA

Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à Jean-Pierre MARTEL

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président.

La parole a été donnée aux représentants de l'Office de Tourisme.

Le PV du dernier Conseil Communautaire du 18 mai 2022 a été approuvé par 37 voix POUR et 1 abstention.

I) Affaires Administratives

1.1 – Commission voirie – travaux : élection d'un nouveau membre

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite à la démission de Monsieur Didier MÉTAIS, représentant la commune de Saint-Calais, il est nécessaire de le remplacer à la commission voirie - travaux.

Monsieur le Président rappelle que l'élection des membres des commissions thématiques intercommunales doit être réalisée au scrutin uninominal secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider à l'unanimité d'un scrutin public.

Monsieur le Président rappelle les délibérations n° 20200708 et 20200709 en date du 23 juillet 2020, relatives à la création et aux modalités de fonctionnement des commissions thématiques interne à la collectivité.

Pour mémoire, il précise que, seule la commission voirie-travaux est ouverte à un représentant par commune.

Il précise que Monsieur Aris GUIBERT, conseiller communautaire de Saint-Calais installé en début de séance en lieu et place de Monsieur Didier MÉTAIS a été désigné pour le remplacer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de ne pas voter à scrutin uninominal secret et :

- **VALIDE** la nomination de Monsieur Aris GUIBERT au sein de la commission voirie – travaux.

1.2 – Petites Villes de Demain : groupement de commandes pour la réalisation d'une étude commerciale

Manquant de données, à l'unanimité, le sujet a été ajourné.

Transcription des échanges

Mme ROUGET intervient pour indiquer qu'au départ, la commune de Vibraye était favorable pour la réalisation de cette étude qui à l'origine était financée à 100 %.

A ce jour, et par suite d'aléas administratifs, elle indique que la commune veut bien s'engager sur une participation financière mais vu la somme demandée, il faut que le conseil municipal de Vibraye se prononce, elle ne peut engager ce soir la commune de Vibraye sur une dépense de 5 000 € estimée.

Mme LEMEUNIER prend la parole pour indiquer que ce dossier évolue constamment et que la somme annoncée est l'enveloppe la plus haute.

Le Département et la Région auraient annoncé ce soir, avant le conseil communautaire, vouloir financer sur le TTC et non sur le HT ; du coup, cela va réduire l'impact sur les communes. Une demande a été faite pour obtenir un financement à hauteur de 80 %. Des négociations sont en cours.

Mr LACOCHE demande si chaque conseil municipal doit entériner la démarche et s'interroge de la finalité si parmi les 3 communes concernées, 1 refuse ;

Mr MERCIER reproche de ne pas être informé des évolutions du dossier Petites Villes de Demain.

Sylvie LEMEUNIER répond que fin mai, il y a eu rencontre et que depuis le 25 mai, notre chargé de mission PVD a entretenu des échanges avec des responsables de chaque mairie.

Mr MERCIER indique que les communes doivent en premier délibérer. Il demande à obtenir une note de synthèse pour détenir les derniers éléments.

Sylvie LEMEUNIER indique que cette démarche va retarder le lancement de l'étude.

Mr LEROY évoque le fait que de faire de la coordination au niveau communautaire pour les communes n'est pas évident.

Mr MERCIER demande une rencontre avec le président, les maires et les dg des trois mairies.

Mr LEROY conclut en proposant de suspendre ce point et le reporter à un conseil ultérieur.

II) Affaires Financières

2.1 – OPAH : attribution de subventions aux particuliers

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et suite à la délibération n°20210328 relatives aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, 1 dossier de demande de subvention, concernant des travaux de « maintien à domicile » a été déposé à la Communauté de Communes au mois de juin :

Nom	Montant HT des travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (hors CCVBA)		Montant subvention CCVBA	Reste à charge pour le propriétaire (HT)
BASSO Carlo	57 367 €	50 %	20 000 €	500 €	38 867 €
GUETTIER	8 074 €	94 %	7 593 €	500 €	481 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté, à l'unanimité :

- **OCTROIE** les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

2.2 – Budget Principal 2022 : décision modificative n° 3

La décision modificative n° 3 étant liée au sujet Petites Villes de Demain, ce dernier étant ajourné, cela entraîne également le report de la décision modificative à un conseil communautaire ultérieur.

2.3 – Buvette de la base de loisirs intercommunale : tarifs 2022

Sur proposition de la Commission Tourisme – Communication – Culture – Sport, Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les tarifs 2022 pour la buvette selon le tableau exposé ci-dessous :

Grille tarifaire de la Buvette 2022

(Tarifs non soumis à la TVA)

Boissons (coca cola, Orangina, oasis...)	2,00 €
Thé/café	1,00 €
Eau 50 cl	0,50 €
Eau 1,5 l	1,00 €
Barre chocolatée (Mars, Bounty...)	1,00 €
Sachet bonbons	0,50 €
Paquet biscuits	2,00 €
Chips grand paquet	1,00 €
Croque-monsieur	4,50 €
Gaufre sucre	2,50 €
Gaufre nutella / confiture	3,00 €
Magnum	2,50 €
Cornetto soft	2,00 €
Cornetto italienne cookie	2,50 €
Twister sirène	1,50 €
Cornetto chocolat intense	2,00 €
Calippo	1,50 €
Twister	2,00 €
Glace Spiderman / reine des neiges	2,00 €
Push up	2,00 €
Glace Miko	1,00 €
Solero	2,50 €
Glace de l'Auberdrière	2,00 €
Pop-corn	2,50 €
Smoothie	3,00 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par 40 voix POUR et 1 voix CONTRE, à la majorité :

- **APPROUVE** la grille tarifaire de la buvette présentée ci-dessus,
- **ENTÉRINE** l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille tout document relatif à ce dossier.

Transcription des échanges

Il est demandé si la buvette est de la compétence de la communauté, il est proposé de laisser ce soin aux commerces locaux pour les aider d'une part et soulager financièrement la communauté d'autre part.

Mr LEDIEU souhaite maintenir le contact humain.

Il est dit que des commerçants ambulants peuvent venir s'installer sur le site.

Mr LEROY précise que ça a un côté convivial et un service à la population.

Il est proposé de vendre la buvette.

Mr LEDIEU indique que la personne ne gère pas que la buvette, et qu'il est important de ne pas déshumaniser le site pour attirer le public.

Mr LEROY fait procéder au vote.

III) Ressources Humaines

3.1 – Recrutement Volontariat Territorial en Administration (VTA) : création d'un poste de chargé de mission junior

Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission devant travailler sur les axes de transition écologique comprenant l'urbanisme et l'habitat, la transition écologique-énergétique et la mobilité, il a été procédé à un recrutement dans le cadre d'un dispositif aidé dénommé VTA (Volontariat Territorial en Administration).

Le volontariat territorial en administration (VTA) a pour objet de promouvoir les collectivités locales rurales auprès de jeunes talents diplômés d'au moins bac + 2 souhaitant effectuer une mission entre 12 et 18 mois au service du développement de territoires ruraux.

Ses missions seront de traiter les domaines suivants :

URBANISME – HABITAT – LOGEMENT :

- Urbanisme opérationnel,
- Habitat,
- OPAH,
- Logement indigne.

TRANSITION ECOLOGIQUE :

- Animation et coordination CRTE,
- Développement d'actions de transition écologique – énergétique.

MOBILITE :

- Participer aux orientations stratégiques en matière de mobilité pour donner suite à la récente prise de compétence,
- Participer à l'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité,
- Apporter des réflexions sur les schémas des mobilités durables, d'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques,
- Conduite de projets pour enrichir et diversifier l'offre de services de mobilité.

Monsieur le Président indique que :

En application de l'article 3 II. de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Aussi, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de créer un poste de Chef de projet contractuel aux conditions suivantes :

- Emploi de catégorie A, relevant du grade d'attaché,
- Poste à temps complet pour une durée de 18 mois renouvelable,
- Bureau basé à l'hôtel communautaire.

Monsieur le Président rappelle que ce poste bénéficie d'une subvention de 15 000 € sur la durée du contrat par le biais de l'ANCT et que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par 30 voix POUR, 8 voix CONTRE, 3 abstentions, décide à la majorité :

- **LA CRÉATION** d'un poste de chef de projet contractuel de catégorie A,
- **VALIDE** le recrutement de la personne retenue à compter du 29 juin 2022, pour une durée de 18 mois,
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires ont été prévus au budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Transcription des échanges

Mr LEROY informe que la personne est recrutée.

Mr MERCIER indique que ce n'est pas parce que le budget a prévu ces crédits qu'il faut recruter sans informer le Conseil Communautaire.

Il précise que ce n'est pas la démarche à suivre, que si c'est ainsi, les élus ne servent à rien, que le vote des créations de postes devrait être anticipé.

Mr LEROY répond que lors du vote du budget, il a été évoqué ces éventuels recrutements.

Mr MERCIER indique qu'au vote du budget, lorsque l'augmentation de la masse salariale a été soulevée, il a été répondu qu'il y avait projet de création de tel et tel poste et qu'ensuite, aucune information ne circule. Il estime que le problème est pris à l'envers.

Mr MERCIER s'inquiète de savoir qui commande la communauté de communes, il soupçonne que le personnel administratif décide à la place des élus.

Mr LEROY répond que le personnel administratif travaille sur des dossiers, donne son ressenti par rapport à la charge du travail, des besoins. Des lourds dossiers pèsent sur les agents.

Mr LEROY accorde à Mr MERCIER qu'il a raison, que le problème a été pris à l'envers mais indique que ce ne sont pas les agents communautaires qui dirigent la collectivité.

Il précise que si nous n'avons pas de personnel, la communauté va droit dans le mur.

Des mouvements de personnels sont en cours, des agents se fragilisent moralement, il est important de les aider et les soutenir.

Mme GAUTIER intervient pour répondre à Mr MERCIER : oui, les postes ont été évoqués, oui, il aurait été utile de voter la création du poste avant de recruter mais la charge de compétences confiées à la communauté de communes depuis quelques années, avec des alertes déjà vécues et entendues, il faut aussi être à leur écoute pour que la structure tienne le coup.

Un élu ne peut remplacer un agent, il faut se rendre compte que tous les dossiers qui arrivent à personnel égal, ne peut plus se gérer ainsi.

Mr LACOCHÉ témoigne en précisant que l'on rencontre la même chose dans les communes que c'est aussi compliqué.

Mr LEROY précise que dans moins d'un an, Sylvie LEMEUNIER, Marie-Anne BONNAMY vont ouvrir leurs droits à la retraite et qu'il faut anticiper le remplacement car ces deux agents traitent de nombreux dossiers, très importants.

Mme LEMEUNIER précise que la personne recrutée, n'est pas encore arrivée et va s'occuper de l'urbanisme, habitat, CRTE, mobilité.

Mr LEROY conclut en demandant de se prononcer sur ce dossier.

Mr MERCIER interroge pourquoi une catégorie A.

Mme LEMEUNIER répond que c'est un agent contractuel, n'a jamais travaillé dans la fonction publique.

3.2 – Recrutement de saisonniers : base de loisirs intercommunale

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que pour le fonctionnement de la base de loisirs, il est nécessaire de recourir chaque année à des emplois saisonniers pour conforter l'équipe éducative pendant la période estivale.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de délibérer de façon à être autorisé à recruter les saisonniers annuellement en fonction des besoins définis et selon les crédits budgétaires alloués lors de la constitution du budget primitif annuel.

Il est précisé que ce type de recrutement ne concerne que les deux BNSSA, l'éducateur sportif et la personne en charge de la gestion de la buvette de la base de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nécessité de recourir au recrutement de saisonniers à chaque période estivale de juillet à août selon les nécessités de services et la fréquentation du site (activité, etc...),
- **ENTÉRINE** la possibilité pour le Président de recruter annuellement selon les crédits budgétaires alloués lors du vote du budget primitif,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille tout document relatif à ce dossier.

Transcription des échanges

Mr FOUCAULT demande de combien de BNSSA devons-nous disposer.

Il est répondu 2 sont nécessaires pour respecter les normes de baignade surveillée.

Certains élus s'interrogent, pourquoi faut-il ces BNSSA, alors que les matins, la baignade n'est pas surveillée.

Il est demandé en quoi cela engage la responsabilité de la communauté en cas où il n'y a aucun ou 1 BNSSA.

Comme un arrêté est pris pour cadrer les conditions de baignade, si nous n'avons aucun surveillant, il faut barricader la plage, empêcher tout accès à la baignade.

Il est précisé dans l'arrêté qu'en dehors des heures de baignade surveillée, les gens se baignent sous leurs responsabilités.

Des drapeaux sont aussi installés et retirés selon la présence ou pas des sauveteurs.

Il est demandé pourquoi on décide de surveiller la baignade.

Il est répondu que le site accueille des centres de loisirs et que c'est une précaution d'avoir des surveillants.

Le responsable de la base organisera le planning avec le BNSSA présent pour faire un roulement et pouvoir surveiller la baignade chaque jour.

IV) Informations du Président, des Vice-Présidents et mandataires

Prochaines dates de réunions

Réunion des Vice-présidents :	28 juin 2022 – 16 h 30	Hôtel communautaire
	12 juillet 2022 – 18 h 00	Marolles les Saint-Calais
	30 août 2022 – 18 h 30	Hôtel communautaire
	13 septembre 2022 – 18 h 30	
	27 septembre 2022 – 18 h 30	
	11 octobre 2022 – 18 h 30	
	25 octobre 2022 – 18 h 30	
	08 novembre 2022 – 18 h 30	
	22 novembre 2022 – 18 h 30	
	06 décembre 2022 – 18 h 30	
	Bureau	12 juillet 2022 – 19h30 (Présentation réorganisation trésorerie)
	06 septembre 2022 – 20 h 00	
	11 octobre 2022 – 20 h 00	
	29 novembre 2022 – 20 h 00	

Conseil communautaire :	28 juillet 2022 -20 h 00	Saint-Calais
	22 septembre 2022 – 20 h 00	
	27 octobre 2022 – 20 h 00	
	15 décembre 2022 – 20 h 00 <i>(la date sera certainement modifiée)</i>	
Commissions :	Cotech CTG 07 juillet – 18 h 00	Saint-Calais
	Communication 15 juin – 18 h 30	Hôtel communautaire
	Tiers-lieu 16 juin – 18 h 30	Hôtel communautaire
	Santé 06 juillet – 17 h 30	Hôtel communautaire

Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire

L'article L.5211-10 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

► ZA du Bray - Convention de servitude au bénéfice d'ENEDIS

Le 18 mai 2022, signature de la convention de servitude au bénéfice d'ENEDIS, pour une ligne électrique souterraine de 400 volts, située sur la parcelle AL349 (ZA du Bray à Vibraye), pour les droits suivants :

1. Établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, 8 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 307 mètres, ainsi que ses accessoires
2. Établir si besoin des bornes de repérage
3. Poser sur socle un ou plusieurs coffrets(s) et/ou ses accessoires
4. Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent la pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur
5. Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.)

► Recrutement d'un nouvel agent administratif

Considérant la nécessité de faire face à l'accroissement de la charge de travail de l'équipe administrative de la collectivité, eu égard aux évolutions des missions confiées à la communauté et aux divers dispositifs imposés par les services de l'État, il apparaît le besoin de recruter un agent administratif pour permettre de réorganiser le pôle administratif.

De ce fait, il a été procédé à un recrutement avec redéfinition des fiches de postes de l'ensemble des agents administratifs.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du recrutement d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2022, poste basé à l'hôtel communautaire.

Il précise que ce recrutement ne nécessite pas de création de poste, eu égard au départ, le 30 juin prochain, par voie de mutation de l'agent en charge de la gestion des Maisonnets du Lac.

Enfin, il rappelle que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2022.

► Signature de devis

Date de signature	Services	Objet	Fournisseur	Montant
11/05/2022	Divers sites	Broyage des fossés et talus de voirie dans la ZA du Pressoir ainsi que le talus autour du stade Armel Blanchard	LECOMTE Sylvain	592.00 € HT 710.40 € TTC

18/05/2022	Communication	Achat de goodies pour le triathlon et la CCVBA	SMARTOBJET	622.00 € HT 770.40 € TTC
19/05/2022	Base de Loisirs	Achat d'un mât et 2 drapeaux (nouvelle réglementation)	MACAP	211.58 € HT 253.90 € TTC
20/05/2022	Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUI)	Prestation de services pour la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUI) : création de STECAL et changements de destination, reformulation et correction de dispositions du règlement écrit et graphique, modification OAP, rectification d'erreurs matérielles / d'omissions, intégration de la mise à jour des annexes dans les plans SIG, réalisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation Commerciales	Agence Gilson at associés (28000 CHARTRES)	15 877,50€ HT 19 053,00€ TTC
21/05/2022	Tiers-Lieu Bessé-sur-Braye	Diagnostic de sécurité et inspections des installations et équipements électriques du bâtiment	Apave Nord-Ouest (72000 LE MANS)	550 € HT 660 € TTC
23/05/2022	Travaux de viabilisation de l'extension de la ZA du Bray	Fourniture et pose d'un câble basse tension, et raccordement	TELELEC Réseaux (72560 CHANGE)	19 450 € HT 23 340 € TTC
25/05/2022	Santé	Recherche de médecins remplaçants ou candidats à l'installation. Diffusion pendant un an	Remplaclinic – Kalerobi SAS (75001 PARIS)	Pris en charge pour moitié avec Docteur BOUCHARD-DUGENET Soit 195 € HT 234 € TTC
30/05/2022	Informatique des écoles	Rachat du contrat de location de 2019 - 7 PC Fixes - 1 vidéoprojecteur interactif - 1 écran de projection - 1 paire d'enceinte	DELTA TECHNOLOGIES	652.99 € HT 783.59 € TTC
30/05/2022	Informatique des écoles	Rachat du contrat de location de 2019 - 19 PC Fixes/écrans avec extension de garantie - 10 PC portables	DELTA TECHNOLOGIES	2 059.14 € HT 2 470.97 € TTC
01/06/2022	Communication	Abonnement annuel logiciel photoshop	Sarthe Fibre	365.95 € HT 439.14 € TTC
01/06/2022	Multi Accueil	Achat de 2 télécommandes de portail	ECP	76.80 € HT 92.16 € TTC
03/06/2022	Tiers-Lieu Saint Calais	Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) dans le cadre de la construction d'un Tiers-Lieu à Saint Calais	Pierre SPS Eurl (72000 LE MANS)	2 540 € HT 3 048€ TTC
07/06/2022	Tiers-Lieu Saint Calais	Contrôle technique bâtiment pour la construction d'un Tiers-Lieu à Saint Calais	APAVE Nord-Ouest (72000 LE MANS)	5 475 € HT 6 570 € TTC
07/06/2022	Base De Loisirs	Achat panneau affichage nouvelle réglementation poste de secours	Atelier DEQUIN	65,00 € HT 78,00 € TTC
08/06/2022	Communication	Achat de 12 coupes	MARLIER GRAVURE	81.66 € HT 98.00 € TTC
09/06/2022	Administratif	Renouvellement Certinomis (IXBUS) pour signature des actes (durée 2 ans)	SRCI	185.00 € HT 222.00 € TTC
09/06/2022	GEMAPI	Lutte Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE) solde des captures 2021	POLLENIZ	2 781.00 € TVA non applicable
14/06/2022	Services Techniques	Achat de vêtements de travail (services techniques, base et chalets) : - 23 tee-shirts avec flochage - 2 polos - 6 casquettes	INTERSPORT	320.90 € HT 385.08 € TTC
14/06/2022	Base de Loisirs	Achat de fournitures pour réalisation de bancs (tube, fers plats, quincaillerie)	CHAVIGNY	488.82 € HT 586.58 € TTC
14/06/2022	Multi Accueil	Entretien climatiseur	CSD SERVICES	145.00 € HT 174.00 € TTC

Intervention du Président et des Vice-Présidents :

- **Mr BOSNYAK** indique que le 11 juillet, il y a un COPIL concernant toutes les modifications du PLUi demandées.
- **Mr LEBERT** informe que les mairies sont invitées à se rapprocher de POLLENIZ – GEDON pour recenser leurs besoins (programme gestion des ragondins).
- **Mr LABURTHE-TOLRA** rappelle que le COPIL mobilité prévu initialement début juin a été décalé au 1^{er} juillet. (COPIL avec la Région, l'Huisne sarthoise, Bessé sur Braye, Saint-Calais, Vibraye).

La ligne Bessé sur Braye / La Ferté Bernard est à l'étude, le projet inclus les petites communes qui se trouvent sur le trajet du bus.

- **Mr LACOCHE** évoque les recrutements pour Manikheir et aussi recenser les logements vides à proposer aux futurs salariés.
- **Mme LELONG** a rencontré l'ARS pour le Contrat Local Santé, il se termine en décembre, il est nécessaire de la renouveler et d'y apporter des modifications.

Le poste de Marina LOUVEAU étant financé par la Région, ce dernier ne suivra pas son accompagnement sur le nouveau contrat. Il a été demandé à l'ARS si son financement peut- être augmenté pour maintenir le poste. Une réponse sera apportée en septembre.

Une rencontre entre professionnels organisée à Saint-Calais a permis de réunir plusieurs praticiens et que du lien a été créé sur le territoire, il serait dommageable de ne pas pérenniser ce poste.

Une réunion à l'hôpital du Mans avec l'ARS a confirmé que le département de la Sarthe va subir des fermetures de nuit par manque de personnels (concerne tous les secteurs mais principalement la psychiatrie).

- **Mme LELONG** a été démarché par une personne qui fabrique ses couches lavables en circuit court. Elle recherche un local d'environ 100 m². Il est demandé aux communes de réfléchir si un local serait disponible sur le secteur.

Mr LEROY indique que le dentiste de Saint-Calais, Mr FISCHER a annoncé son départ à la retraite pour le 30 décembre prochain et précise qu'il souhaite laisser gratuitement sur site son matériel.

Il est précisé que ce type de matériel est difficile à conserver car si ce dernier n'est pas utilisé fréquemment, les joints s'usent et la maintenance qui en découle est importante.

Sachant qu'il risque d'y avoir un accueil de jeune praticien avec la cellule qui s'ouvre au Mans, il est peut-être utile de conserver le matériel.

- **Mr LEDIEU** évoque les chemins de randonnées, il précise que l'objectif de la mission de la stagiaire est de valoriser un certain nombre de parcours auprès du Comité Départemental de Randonnées Pédestres, en aucun cas, il n'est prévu d'en supprimer.

Mr LEDIEU confirme que les maisonnettes du lac sont en vente, une estimation aux domaines est en cours. Il y a plusieurs personnes d'intéressées.

- **Mme DAVID** précise que le dossier des maisonnettes du lac devrait être étudié courant juillet. une fois l'estimation reçue, une réunion entre élus sera faite pour évoquer l'offre qui sera à faire aux éventuels acquéreurs.
- **Mr VADE** confirme que les travaux avancent, quelques rattrapages sont à faire. Les enduits seront réalisés en septembre.
Les travaux de la ZA du Bray avancent malgré des soucis de bornages.

- **Mme GAUTIER** informe que l'élaboration du guide accompagnant les parents dans les modalités et modes d'accueil sur le territoire de la communauté mais aussi de valoriser les atouts pour être attractifs. Les mairies vont le recevoir d'ici peu, il est demandé de vérifier les données inscrites pour éviter toutes erreurs avant son impression.
- **Mr LEROY** évoque la rando ferme qui remplace le comice qui devait avoir lieu à Cogners. Un courrier de demande de subvention est arrivé à la collectivité. Il est proposé de verser une partie de la somme prévue au budget à l'association qui organise les comices pour soutenir les agriculteurs. L'assemblée décide d'allouer 500 €.

La trésorerie de Saint-Calais devant fermer, une rencontre au bureau du 12 juillet est prévue pour évoquer ce sujet auprès de tous les maires.

Une rencontre a eu lieu à la Sous-Préfecture de Mamers pour évoquer le volet financier de la collectivité. Il en ressort que la communauté de communes aurait besoin d'un petit encadrement à cause de sa capacité de désendettement / autofinancement.

L'analyse de notre situation financière correspond en plusieurs critères sur les statistiques des autres strates équivalentes.

Un poste va être créé, le CDL (conseiller aux décideurs locaux) qui aura un rôle d'encadrement et pouvant venir en aide sur notre collectivité.

A la question d'avoir recours à un accompagnement extérieur, il a été répondu que les CDL sont là pour se substituer à ce type de prestation et donc d'éviter des dépenses aux collectivités.

Conclusion : en 2020 ce sont 12.6 années de la capacité d'autofinancement brut sont nécessaires au remboursement de la dette, ce qui est supérieur au seuil critique fixé à 10 ans.

Interventions :

Mr MERCIER demande à quel moment nous évoquons la nomination des délégués au syndicat mixte du bassin versant du Loir et de la Braye (sujet traité au mois de mai).

Il est répondu que les délégués soient désignés avant la fin de l'année, il est fait appel au recensement de personnes volontaires.

Mr MERCIER demande si la communauté peut envoyer à la DGFIP un courrier pour manifester le mécontentement total eu égard à la fermeture du site de Saint-Calais.

Mr GAUTHIER Renaud a participé à l'assemblée générale du musée de la Musique Mécanique. Ils sont ravis de la subvention allouée par la communauté et de l'acquisition de matériel pris en charge par la communauté de communes.

Il s'interroge car n'a pas le souvenir d'avoir vu au vote du budget une ligne correspondant à l'achat.

Mr LEDIEU lui répond qu'il y avait bien une ligne de prévue à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Liste des délibérations avec les numéros d'ordres

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20220601	Commission voirie – travaux : élection d'un nouveau membre	2022/71
20220602	OPAH : attribution de subventions aux particuliers	2022/71
20220603	Buvette de la base de loisirs intercommunale : tarifs 2022	2022/72
20220604	Recrutement Volontariat Territorial en Administration (VTA) : création d'un poste de chargé de mission junior	2022/73
20220605	Base de loisirs intercommunale : recrutement de saisonniers pour chaque saison estivale	2022/75